

Pour réaliser votre formation et passer les épreuves officielles du permis de conduire (toutes catégories) vous devez fournir des documents administratifs afin que votre auto-école vous enregistre en préfecture et ainsi obtenir votre numéro NEPH (numéro de candidat).



PIÈCES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- 2 Photos d'identité** (sans lunette) : plaquette « e-photo » conforme ANTS (avec signature électronique et code chiffré)
 - Carte d'identité** recto-verso ou passeport (en cours de validité)
 - Justificatif de domicile** (daté de moins de 6 mois)
Si vous êtes hébergé, il est impératif de joindre :
 - La pièce d'identité recto-verso de l'hébergeur
 - Une attestation d'hébergement, datée et signée avec la mention « depuis plus de 3 mois »
- Les 2 documents doivent être au même nom et prénom que ceux du justificatif

JE SUIS UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE

- Avis d'imposition
- Taxe foncière
- Taxe d'habitation
- Facture eau
- Facture d'électricité
- Facture de téléphone
- Quittance de loyer
- Attestation titulaire de contrat (eau et électricité)

- Permis de conduire** recto-verso (si titulaire d'une autre catégorie, dont AM)
- Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** (obligatoire de 17 à 25 ans)

Si vous êtes **mineurs** :

- Une **autorisation parentale** sera à signer au bureau lors de l'inscription.
- Si le représentant légal porte un nom différent, merci de fournir le **livret de famille** (pages des parents et de l'enfant).